



## COMITÉ D'HYGIENE , DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

---

### NOTE DE SYNTHÈSE

#### Réunion du CHSCT du 22 juin 2021

---

Le vingt deux juin deux mille vingt et un, à neuf heures trente, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de PLUVIGNER s'est réuni à la mairie de PLUVIGNER sous la présidence de Madame Diane HINGRAY, Maire de PLUVIGNER.

ETAIENT PRESENTS :

En qualité de représentants des élus :

Diane HINGRAY,  
Sylvie OLLIVIER,  
Fabien LE PALLEC,  
Aurélie RIO,

Viviane LE GOUEFF (suppléante)  
Luiguy AJAX (suppléant)

En qualité de représentants du personnel :

Catherine BATON,  
Laëtitia BEMELMANS  
Murielle JEGAT,  
Jérôme LE GARFF,  
Marie-Anne RUELLOUX,

Marie-Anne LE DOUSSAL (suppléante)  
Mélanie LE BIHAN (suppléante)  
Anne-Sophie QUINTIN (suppléante)

Assistaient également à la réunion :

Yann LE GALLIC, Responsable Ressources Humaines

Emilie LE REGUER, Assistante de Prévention  
Anne-Laure BENOÎT, Responsable Petite Enfance (point n°1)

**Absents excusés :**

Patricia LE BOULAIRE  
Docteur Maude AUFFRET, médecin de prévention (CDG 56)  
Lionel KERDUDO, ACFI (CDG 56)

Présentation de l'ordre du jour.

## Approbation du compte rendu du CHSCT du 07 décembre 2020

Avis du CHSCT :

Collège Agents : *Avis favorable à l'unanimité*  
Collège élus : *Avis favorable à l'unanimité*

### 1. Participation à l'appel à projet concernant les auxiliaires de puériculture organisé par le Fonds National de Prévention (FNP)

Le fonds national de prévention a lancé un appel à projet concernant la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des auxiliaires de puériculture.

Il vise à inciter les employeurs à analyser les situations de travail à l'aide d'observations de terrains et d'entretiens avec les professionnels concernés et participer à la recherche et la mise en œuvre de piste d'amélioration aussi bien matérielles qu'organisationnelles.

La directrice du multi-accueil, recrutée le 01 mars 2021, assurera le rôle de chef de projet et animera un comité de pilotage.

Il est prévu l'intervention de plusieurs professionnels pour apporter des approches différentes mais complémentaires.

Ce travail pluridisciplinaire consistera notamment :

- A observer les comportements des adultes lors des activités
- A observer les postures lors des activités auprès des enfants et des tâches d'entretien.

Lors de ce projet, il est prévu l'intervention des professionnels suivants :

- Un ergothérapeute chargé d'analyser le choix du matériel à utiliser selon le poste occupé
- Un ergothérapeute accompagnant les agents dans la gestion des douleurs en collaboration avec un kinésithérapeute pour favoriser une pratique physique dans le but de prévenir les douleurs
- Un psychologue qui aura pour mission de prévenir les situations de stress au travail.

La durée de l'appel à projet est fixée à 24 mois.

*Anne-Laure BENOÎT détaille la démarche et notamment le rôle des différents intervenants extérieurs (ergothérapeutes, kinésithérapeute et psychologue). Elle précise que de nombreux agents du multi-Accueil souffrent de douleurs au dos. Ce constat a justifié la participation à l'appel à projet. L'objectif de la démarche est de prévenir mais aussi d'apprendre à vivre avec les douleurs du quotidien tout en étant vigilant à l'usure psychologique inhérente au poste.*

*L'étude concerne en premier lieu les auxiliaires de puériculture mais également les agents travaillant à leurs côtés.*

*Les résultats de l'appel à projet seront connus courant septembre 2021.*

**Avis du CHSCT :**

Collège Agents : Avis favorable à l'unanimité

Collège élus : Avis favorable à l'unanimité

## 2. Présentation des accidents de service

### Services Hygiène des locaux

Date : Le lundi 11 janvier 2021

Heure : 11h00

Horaire de travail le jour de l'accident : 07h30-11h15 et 12h00-17h30

Lieu : Atelier du Goh Lanno

Circonstances : En ouvrant la porte de l'atelier pour se diriger vers la salle verte, l'agent s'est coincé l'index gauche entre le montant de la porte et la poignée.

Equipements de protection individuelle portés : Néant

Premiers soins : néant

Nombre de jours d'arrêt : pas d'arrêt de travail (soins du 13 janvier au 29 janvier 2021)

### Restauration scolaire

Date : Le jeudi 18 mars 2021

Heure : 14h30

Horaire de travail le jour de l'accident : 08h00-11h15 et 12h00-16h30

Lieu : Restaurant scolaire

Circonstances : En prélevant du produit d'entretien sur la station de lavage, l'agent a reçu par erreur du produit dans les yeux avec le pistolet.

Equipements de protection individuelle portés :

Premiers soins : médecin traitant + ophtalmo.

Nombre de jours d'arrêt : 1 jour le 18 mars 2021  
(Soins du 18 mars au 23 mars 2021).

*Les lunettes de protection n'étaient pas portées. Il conviendra de rappeler l'importance de porter les EPI.*

## **Service Enfance Jeunesse**

Date : 10 mai 2021

Heure : 17h20

Horaire de travail le jour de l'accident : 12h00 - 14h30 et 16h30 - 19h00

Lieu : Salle Marie Josèphe LE BORGNE

Circonstances : En se tournant pour prendre des feuilles pour les enfants, l'agent s'est bloqué le genou gauche. Elle a voulu le remettre en place, comme elle le fait habituellement, ayant une fragilité depuis plusieurs années, et s'est bloqué le genou. Pathologie connue, opération en avril 2019, depuis fragilité du genou.

Equipements de protection individuelle portés : Non

Premiers soins : Pose de glace, ambulance privée pour se rendre à l'hôpital, retour à la maison car l'infirmière lui a dit de voir son chirurgien, car pathologie connue. IRM le lendemain

Nombre de jours d'arrêt : 13 jours (du 11 mai 2021 au 23 mai 2021)  
(soins du 21 mai 2021 au 31 août 2021)

Reconnaissance du caractère professionnel du sinistre par la CPAM (courrier du 10 juin 2021)

## **3. Point sur les remarques des registres de santé et de sécurité au travail**

### **Restaurant scolaire**

13 août 2020 :

« Les agents du restaurant scolaire n'ont qu'une paire de chaussures de sécurité à l'année, certains d'entre eux travaillent plus de 8h00 avec des pieds mouillés avec tout ce que cela peut apporter comme désagrément »

Demande de la part des agents de 2 paires de chaussures à l'année.

Un rappel a été fait : Pour le nettoyage à grandes eaux, utilisation des bottes.

Une 2<sup>ème</sup> paire de chaussure a été achetée pour les agentes de production. Vu le 16 septembre 2020

Les bottes seraient à changer, mais les agents préfèrent utiliser la deuxième paire de chaussures pour les grands nettoyages. Vu le 17 juin 2021

*Lors des activités de grands nettoyages, les agents devront utiliser les bottes (EPI) prévues à cet effet.*

### **Multi-Accueil**

05 novembre 2020 :

« En salle de section des moyens, l'auxiliaire de puériculture a une torsion du poignet droit. Un enfant s'est accroché à son avant-bras et a provoqué une torsion du poignet. Douleur qui augmente au fur et à mesure de la journée. Mise en place d'une poche de glace ».

### **Multi-Accueil**

12 février 2021 :

« Le verglas empêchant d'aller se garer près du multi-accueil, l'agent s'est garé sur le parking de la mairie. En marchant sur les trottoirs, elle a glissé puis est tombée sur son genou gauche ».

### **Multi-Accueil**

12 février 2021 :

« Alors qu'elle se rendait à pied au multi-accueil, l'agent a chuté sur un trottoir verglacé. Chute avec impact sur le dos et l'arrière de la tête. »

*Aurélie RIO demande s'il est possible de prévoir un plan d'intervention lors d'évènements exceptionnels pour indiquer la conduite à tenir aux agents. Mme le Maire relève la difficulté de mettre en place des mesures d'urgence. Dans ce cas présent, les parents avaient confirmé la venue de leur enfant au multi-accueil la veille au soir et face à l'aggravation de la situation ne s'étaient finalement pas déplacés le lendemain matin. Lors de cet évènement exceptionnel, certains responsables de service ont contacté directement leurs agents pour leurs transmettre les consignes.*

*Il conviendra de vérifier si le parking du multi-accueil figure dans les lieux prioritaires de salage.*

### **Restaurant scolaire**

10 mars 2021 :

« Je me suis coupé le doigt ce matin, l'entaille est belle. Une collègue m'a donné des soins (elle a mis des gants, a désinfecté la plaie et a mis un pansement) pour que je termine la journée » L'agent a fait contrôler sa plaie à la pharmacie.

### **Services Techniques**

5 mai 2021 :

« Suite au débroussaillage de rue avec la débroussailleuse électrique et port d'EPI + casque visière, j'ai reçu une projection de gravillon sur le côté de l'œil gauche qui m'a provoqué une douleur avec rougeur dans le blanc de l'œil. »

*Le problème est récurrent. Une recherche est actuellement en cours pour rechercher des casques avec visière et lunette intégrée.*

### **Services Enfance Jeunesse Restauration**

18 mai 2021 :

« Sur la cour de l'école en rejoignant le portail, l'agent a fait une chute sur le côté droit. Légère douleur au poignet et à l'épaule car elle est tombée de toute sa hauteur (jambe, épaule et bras) »

L'agent a consulté, mais rien de grave.

## Multi-Accueil

11 juin 2021 :

Alors que l'agent changeait de chaussures pour se rendre à l'extérieur du Multi Accueil, elle a perdu l'équilibre et est tombée au sol. Lors de sa chute, le côté gauche de sa tête a heurté un meuble bas occasionnant une plaie sur le pavillon externe gauche de son oreille. Sa collègue a alors comprimé et tenté d'appliquer une poche de froid, puis la directrice étant prévenue, a pris le relais. Cette dernière a désinfecté puis posé des strips sur la plaie. L'agent n'a pas perdu connaissance ni ressenti de vertige.

## 4. Présentation du RASSCT de l'année 2020

La collectivité doit établir annuellement un rapport faisant le bilan de la situation générale en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

Ce rapport est un véritable outil de gestion des ressources humaines qui permet de suivre chaque année l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles dans chaque collectivité.

Voir document ci-joint.

*Il est constaté une augmentation importante du nombre d'accidents de service au cours de l'année 2020 malgré une activité réduite lors du confinement lié à la crise sanitaire. Le nombre important de jours d'arrêts de travail s'explique par les blessures qui ont nécessité des opérations pour 2 agents.*

### Avis du CHSCT :

Collège Agents : Avis favorable à l'unanimité

Collège élus : Avis favorable à l'unanimité

## 5. Présentation du rapport d'activité de l'année 2020 de la médecine professionnelle et préventive

Le rapport d'activité présenté par la médecine professionnelle et préventive récapitule l'ensemble des visites demandées par la collectivité ainsi que celles demandées par les agents.

### Examens cliniques effectués :

	2020	2019	2018
Examens médicaux périodiques	21	30	16
Examens médicaux non périodiques	8	21	36
TOTAL	29	51	52

### Conclusions des examens cliniques :

	2020	2019
Avis favorable (AF)	23	31
AF avec aménagement de poste de travail	0	2
AF avec aménagements temporaire	2	2
AF avec restrictions	1	5
En arrêt sans avis	0	10
Sans Avis	3	1
TOTAL	29	51

## 6. Renouvellement de la convention pour l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection en santé et sécurité au travail (ACFI)

En plus d'avoir un assistant de prévention, chargé de mettre en œuvre les règles de sécurité, chaque collectivité doit détenir un ACFI pour vérifier la mise en place de ces règles de sécurité.

Depuis le 15 mai 2008, la commune délègue la mission d'ACFI au Centre de Gestion du Morbihan.

Il a pour missions :

- ✓ de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail
- ✓ et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.
- ✓ En cas d'urgence, il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires
- ✓ Assiste sur demande de la présidente, aux réunions du CHSCT avec une voix consultative
- ✓ Donne un avis sur tout document que l'autorité envisage d'adopter en matière de sécurité.

La présente convention a pour objet de renouveler cette délégation pour une durée de trois ans.

Le CHSCT doit être consulté sur la convention de l'ACFI.

### Avis du CHSCT :

Collège Agents : *Avis favorable à l'unanimité*

Collège élus : *Avis favorable à l'unanimité*

## 7. Présentation du projet de construction d'un restaurant scolaire annexe et d'une garderie

Devant les difficultés d'assurer la garderie périscolaire à Bieuzy Lanvaux et une salle de restauration qui n'est plus adaptée, il a été décidé de construire un restaurant scolaire annexe et une nouvelle garderie sur le site de l'ancien bâtiment.

Le projet ci-joint propose une réhabilitation accompagnée d'une extension afin de disposer d'espaces spécifiques pour la garderie et la restauration scolaire au rez de chaussée.

*Viviane LE GOUEFF détaille le projet. Elle indique qu'il s'agit d'une salle de restauration et non d'un restaurant scolaire. Dans l'attente de la finalisation des travaux, il n'est pas possible d'installer un module temporaire faute de place et d'un coût important pour réaliser les raccordements.*

*Les représentants des agents énoncent les observations suivantes :*

- *Issues de secours non positionnées*
- *Accès à l'ascenseur difficile. La rampe d'accès sera-t-elle couverte ?*

- Comment se fera l'accueil des parents ? par un interphone ? Le wifi sera-t-il suffisant pour le fonctionnement ?
- Il manque des sanitaires dans la garderie (à proximité du préau) avec possibilité d'y avoir accès à partir de la cour
- Local ménage trop petit et mal situé
- Zone de restauration trop petite (prévoir au moins 200 m<sup>2</sup> sans la desserte)
- Attention à l'orientation de la salle de restauration (chaleur)
- L'espace du trottoir est-il suffisant pour permettre un accès en toute sécurité au nouveau bâtiment depuis la route départementale ?

Le CDG 56, lors d'un webinaire sur l'ergonomie de conception, préconise de mener une réflexion en amont du projet pour traiter l'acoustique d'un restaurant scolaire :

- Murs non parallèles (pour casser le phénomène de réverbération),
- Plafonds avec différents niveaux et retombées verticales
- Panneaux muraux

**Avis du CHSCT :**

Collège Agents : Avis favorable à l'unanimité

Collège élus : Avis favorable à l'unanimité

Un représentant du personnel demande s'il est envisagé d'alléger le protocole COVID aux services techniques (retour à une reprise à des horaires identiques pour tous).

Il n'est pas prévu pour le moment d'alléger les organisations mises en place pour lutter contre le COVID. La Direction Générale des Collectivités Locales précise d'ailleurs qu'à compter du 1er juin 2021, « **le retour sur le lieu de travail doit s'accompagner d'un renforcement des règles sanitaires, en particulier, en ce qui concerne la désinfection des postes de travail et le respect des gestes barrières** ».

Diane HINGRAY

Présidente du CHSCT



Catherine BATON

Secrétaire

